

# Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

## Déclaration du groupe de la coopération

Réduire les écarts de développement entre les territoires ultramarins et l'hexagone constitue un objectif que le groupe de la coopération soutient bien évidemment. L'état des lieux souligne en effet des écarts majeurs de développement dans les domaines essentiels de l'emploi, de l'éducation, ainsi que de l'accès aux principaux services de la vie courante. Un processus de rattrapage ne peut se construire que dans le long terme, ce qui justifie pleinement une loi de programmation à un horizon de 10 à 20 ans.

Le premier mérite de l'avis est sa visée pédagogique : il met en effet en lumière la très grande hétérogénéité de ces territoires, hétérogénéité économique et sociale, institutionnelle et culturelle. Le projet de loi de programmation ne peut s'affranchir de cette diversité. La réduction des inégalités est en effet garante de notre cohésion sociale.

Engager une dynamique de convergence est un processus complexe comme nous le montre la politique de cohésion de l'UE. Sur la méthode, nous partageons la proposition de déployer des plans de convergence en quatre étapes, dans une démarche de contractualisation ; nous soutenons tout particulièrement la nécessité d'associer les acteurs locaux, dont la société civile organisée. Les coopératives mesurent chaque jour ce qu'apporte l'implication des acteurs dans la prise en charge de leur propre devenir.

Le groupe de la coopération partage la volonté de s'appuyer sur les acteurs locaux pour définir de véritables projets stratégiques de développement territorial, qui doivent passer par une meilleure intégration dans l'environnement régional.

L'avis a su trouver un équilibre concernant les indicateurs de suivi, en s'appuyant sur les 10 nouveaux indicateurs de richesse complétés de critères communs adaptés aux réalités des Outre-mer et aussi enrichis d'indicateurs spécifiques à chaque territoire.

Les indicateurs ne sont pas une fin en soi mais des outils au service du développement de ces territoires. Leur avenir ne se décline pas seulement comme un rattrapage économique : ces territoires peuvent, bien au-delà, s'imposer comme de véritables laboratoires d'innovation pour relever les défis de la transition énergétique, de la préservation de la biodiversité, ou encore de la valorisation de notre espace maritime. Il s'agit donc bien de mobiliser tout le potentiel des Outre-mer pour en faire des territoires d'excellence dans le cadre d'un développement humain durable.

Partageant cette ambition, à laquelle cette loi de programmation, enrichie du regard de notre assemblée, devrait contribuer, le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

